

Assemblée communale du 22 septembre 2011, 20.00 h, Centre visiteurs Mont-Terri de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Francis Girardin et Denis Houlmann sont nommés scrutateurs.

Présents : 47 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 juin 2011.
2. Voter le crédit nécessaire à la réalisation du PGEE de Seleute et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement (fonds communaux).
3. Prendre connaissance et approuver la création de la réserve forestière Dô Les Roitiches, secteur Epauvillers.
4. Prendre connaissance et approuver l'avenant à la convention relative au Triage forestier de Terridoubs.
5. Prendre connaissance et approuver le projet de desserte forestière Fonds des Prés haut et bas, secteur Ocourt. Voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
6. Informations communales.
7. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 30 juin 2011 est approuvé tacitement.

2. Crédit PGEE Seleute

Yves Charmillot, Conseiller communal, présente le dossier. L'établissement d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) résulte d'une obligation légale fédérale. Ces plans servent en particulier à dresser l'état des lieux des réseaux, établir un plan d'action pour l'assainissement, déterminer les priorités et fournir une estimation des coûts. Les plans de Montenol et Epiquerez sont réalisés. Ceux d'Ocourt, Epauvillers, Montmelon et Saint-Ursanne sont en cours d'établissement. Il convient maintenant d'engager le PGEE de Seleute, objet du point de l'ordre du jour.

L'entrée en matière est approuvée.

Le coût du PGEE de Seleute est devisé globalement à fr. 40'000.—. Le financement sera assuré par des subventions de la Confédération (fr. 3'675.— forfaitaires et du Canton (fr. 10'000.—). Des recherches de dons seront lancées pour réduire le solde à charge de la Commune, qui sera pour le surplus financé par les fonds disponibles.

Le Conseil communal recommande l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Nanuska Varin signale qu'un visionnage des canalisations avait été fait à Seleute en 2001 déjà. Les données récoltées à cette occasion seront dans la mesure du possible réutilisées de manière à réduire le coût de la visualisation, lui indique M. Charmillot.

Nous informons Gabriel Willemin qu'aucune demande de don n'est à ce jour engagée. Il est toutefois prévu de solliciter notamment le Patenschaft.

Au vote, l'Assemblée approuve à la majorité des personnes présentes et sans avis contraire ce point de l'ordre du jour, tel que décrit ci-dessus et vote le crédit de fr. 40'000.— correspondant.

3. Réserve forestière Dô Les Roitches

Maurice Altermath, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique que dès 2007, le Canton s'était approché des anciennes localités d'Epauvillers et Epiquerez pour la création d'une réserve forestière. Le secteur Dô Les Roitches, à Epauvillers, a finalement été retenu. L'objectif de la réserve est d'assurer la conservation de la diversité des espèces végétales et animales.

L'entrée en matière est approuvée.

Les parcelles communales No 160 et 161 sont concernées, pour une surface totale de 63,59 ha. M. Altermath présente ensuite les surfaces correspondantes, sur plan. Le choix de ces secteurs se justifie pour plusieurs raisons, en particulier du fait que :

- la dernière exploitation forestière du secteur date des années 1940
- les secteurs ne sont déjà plus considérés comme forêt productive dans le plan de gestion en vigueur
- les forêts sont éloignées et mal desservies
- l'exploitation serait peu rentable
- aucune coupe n'est prévue par les gardes dans ces secteurs

La cadastration en tant que réserve forestière impliquera pour les secteurs concernés la fin de l'exploitation forestière, de toute construction ou transformation de terrain notamment. La réserve est instaurée pour une durée de 99 ans. Elle n'empêchera pas l'organisation de la Course Les Tchérattes, qui traverse les parcelles concernées.

En guise de compensation, l'Etat alloue une indemnité pour perte de rendement de fr. 116'900.—, à verser dans le fonds d'anticipation forestière.

Maurice Altermath lit intégralement le contrat constitutif de la réserve.

Le Conseil communal recommande l'acceptation de ce point de l'ordre du jour.

Joseph Thiévent souhaite connaître les critères ayant conduit à fixer l'indemnité pour perte de rendement. Maurice Altermath explique que le calcul se base sur la valeur de rendement actuel du bois.

Louis Buchwalder s'inquiète de l'entretien des sentiers et chemins forestiers existants. M. Altermath explique que l'entretien n'est pas remis en cause par la réserve et qu'introduire une clause à ce sujet dans le contrat n'est pas nécessaire.

Il est précisé à Henri Beuchat la limite des forêts communales et de la parcelle de l'Etat contigüe concernée également par la mise en réserve. M. Beuchat s'étonne également que l'Etat ait retenu cette parcelle pour être mise en réserve car il considère que ce secteur contient des bois de qualité. Gabriel Willemin, député cantonal, explique encore que le Canton a aussi un intérêt à bénéficier d'une réserve et d'une indemnité financière intéressante. Il précise que l'Etat est par ailleurs contraint par la Confédération de mettre en réserve un certain pourcentage de ses forêts. D'un point de vue écologique également, le choix de ce secteur, d'une qualité plutôt bonne se justifie.

Il est précisé à André Guédât que, sous réserve d'une situation exceptionnelle, plus aucune coupe ne sera possible, quelque soit l'évolution du prix du bois.

M. Altermath signale encore à Daniel Bähler que la Commune percevra l'argent en un versement unique.

La part de la mise en réserve représente environ 2 à 3 % de la surface forestière communale totale.

M. Altermath indique à Gabriel Willemin que l'affectation de l'indemnité n'est pas encore définie. Il rappelle encore que l'utilisation de l'argent disponible dans les fonds forestiers est soumise à autorisation de l'office de l'environnement.

La chasse restera par ailleurs possible dans les secteurs mis en réserve.

A la majorité des personnes présentes et 2 avis contraires, l'Assemblée approuve ce point de l'ordre du jour, tel que décrit ci-dessus.

4. Avenant à la convention du Triage forestier Terridoubs

Maurice Altermath, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle la constitution du Triage en 2009 et précise qu'à l'époque l'Etat a versé une contribution financière spécifique pour l'étude notamment d'une gestion et d'une comptabilité centralisée.

L'étude a été réalisée et propose une nouvelle organisation « financière », dont les modalités sont fixées au travers de la convention soumise ce jour à l'approbation de l'Assemblée.

L'entrée en matière est approuvée.

Il est ainsi prévu la création d'une unité de gestion, qui se chargera d'une comptabilité centralisée de l'exploitation forestière, tenue par le caissier du Triage, à l'exception des fonds et des investissements qui demeureront de la compétence des communes. La comptabilité restera néanmoins tenue de manière indépendante pour chaque commune, qui connaîtra ainsi son résultat forestier d'exploitation propre. L'approbation de l'avenant implique un engagement pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable tacitement pour des périodes de 12 mois sous réserve de dédite d'un délai d'un an.

Maurice Altermath lit intégralement l'avenant à la convention de Triage.

Le Conseil communal recommande l'approbation de ce point de l'ordre du jour.

Il est précisé que si une seule des communes membres refuse l'avenant, il n'entrerait pas en vigueur. Clos du Doubs est en outre la première à se prononcer.

Maurice Altermath confirme à Louis Buchwalder que les forêts privées restent intégrées au Triage.

Deux gardes forestiers travaillent actuellement pour le Triage à plein temps ainsi qu'une agente administrative à temps partiel et un caissier à temps partiel également. M. Altermath signale à Joseph Thiévent que ce personnel restera en place. Une augmentation du temps de travail et de l'indemnité du caissier est toutefois d'ores et déjà prévue.

Au vote, l'Assemblée approuve à la majorité des personnes présentes et sans avis contraire l'avenant à la convention du Triage Terridoubs, tel que présenté.

5. Desserte forestière Fonds des Prés, Ocourt

Maurice Altermath, Conseiller communal, présente le dossier. Le projet consiste à la réfection de 2 chemins forestiers, dans le secteur Fonds des Prés, à Ocourt. L'objectif est de permettre l'exploitation des forêts desservies et de bénéficier des subventions cantonales, qui ne seront versées dès l'an prochain que pour des chemins dans des forêts protectrices, ce qui n'est ici pas le cas.

L'entrée en matière est approuvée.

Maurice Altermath présente sur plan l'emplacement des chemins et détaille le coût des travaux, devisés à fr. 90'000.—, crédit soumis à l'approbation de l'Assemblée. Le financement sera assuré par des subventions à hauteur de 44 % et le solde par un retrait des fonds forestiers, non remboursable.

Le Conseil communal recommande d'approuver ce point de l'ordre du jour.

Il est précisé à Louis Buchwalder que les chemins desserviront 18 ha dans le secteur Haut et 12 ha dans le secteur Bas.

M. Altermath ajoute que les travaux de réfection se limiteront à la surface communale des chemins, sans empiéter sur les terrains privés riverains.

Au vote, l'Assemblée approuve sans avis contraire ce point de l'ordre du jour et vote le crédit de fr. 90'000.— correspondant.

6. Informations communales

Lieu de l'Assemblée - Ephrem Theurillat, Conseiller communal, explique les raisons de la délocalisation de l'Assemblée de ce jour dans le Centre visiteurs Mont Terri et en détaille les avantages et inconvénients. Il ajoute encore que le choix du lieu de l'Assemblée incombe au conseil, qui souhaite cependant connaître l'avis de la population à ce sujet.

Michel Maître trouve l'idée et la salle adaptée. Louis Buchwalder également.

Joseph Thiévent s'inquiète des possibilités de participer aux Assemblées pour les personnes de Saint-Ursanne qui n'ont pas de véhicule et que se rendaient à la halle de sport à pied. Ephrem Theurillat explique que cette remarque a déjà fait l'objet d'une réflexion au sein de l'Exécutif. L'opportunité de proposer des solutions (co-voiturage, par exemple) sera étudiée, si l'Assemblée se déroule ultérieurement à nouveau dans le Centre visiteurs Mont-Terri. Il est rappelé encore que les citoyens des autres localités doivent déjà, depuis la fusion, se rendre en voiture aux Assemblées sans que le Conseil n'ait organisé un transport ou traité cette question d'une manière spécifique.

Chauffage à distance - Gérard Jeannerat, Conseiller communal, présente l'état d'avancement du projet de chauffage à distance de Saint-Ursanne. Après avoir dressé l'historique du dossier, il explique que le Conseil a opté pour le choix du contracting comme structure juridique du projet. Cela signifie que la réalisation puis l'exploitation du chauffage à distance sera confiée, sur la base d'un cahier des charges, à une entreprise privée indépendante. Le choix du contracteur devrait intervenir d'ici la fin de l'année. La suite des démarches sera assurée par l'entreprise retenue. En parallèle, la Commune devra mener une réflexion importante pour ses propres travaux, à réaliser en coordination avec le chauffage à distance. Un crédit d'étude sera soumis à l'approbation du législatif à ce sujet, prochainement.

Charles Girardin, membre du Conseil d'administration du Foyer pour personnes âgées, principal consommateur futur du réseau, explique que ce dernier se réjouit de l'avancement du projet. Il ajoute que l'Institution négociera un prix à long terme pour la fourniture d'énergie et que si elle n'obtient pas satisfaction, elle renoncera à se raccorder.

Daniel Bähler s'inquiète de l'avenir et des conditions d'entretien du chauffage, à long terme. Gérard Jeannerat assure qu'en aucun cas la Commune ne sera amenée à participer financièrement à l'entretien de la centrale et du réseau, les installations appartenant à une société privée.

Gérard Jeannerat rappelle à Louis Buchwalder les deux sites envisagés pour l'emplacement de la centrale de chauffe : au Chemin des Saules et Rière-Château.

Véronique Houlmann regrette que la présentation du dossier du chauffage à distance n'ait pas été signalée sur l'ordre du jour, le sujet intéressant directement de nombreux citoyens.

M. Jeannerat ajoute à M. Rivers-Kirby que le réseau de chauffage ne s'étendra pas au-delà de la vieille ville. Il signale encore à Joseph Thiévent qu'à Porrentruy, la structure juridique retenue est celle de la société anonyme, avec participation communale au capital actions.

René Altermath regrette que le projet ne reste pas en main communale, pour des questions d'image communale et d'emprise sur la fixation des coûts de raccordement et de vente d'énergie.

M. Jeannerat signale qu'il existe une clause dans le cahier des charges du contracting qui oblige l'utilisation du bois communal en priorité, à prix équivalent.

Ephrem Theurillat ajoute encore que la création d'une société privée avec participation communale n'impliquerait pas forcément la possibilité pour la commune de fixer le prix du kWh, car nous ne serions qu'un des partenaires/actionnaires, vraisemblablement non majoritaire. En outre, cette option nécessiterait également un investissement de base important comme participation au capital-actions. Il n'est pas certain que le vote de ce crédit eut été approuvé aisément par l'Assemblée, malgré les divers commentaires formulés ce soir. M. Theurillat précise encore que la décision du contracting a été prise et qu'il convient de faire confiance au Conseil dans ce choix.

Déchets - Jacques Vuillaume, Conseiller communal, signale la mise en place de nouvelles bennes à verre à Ocourt, Epauvillers et Saint-Ursanne. Le verre usé devra dès à présent être trié selon sa couleur, ce qui permettra des économies dans le coût d'élimination de ce déchet. M. Vuillaume invite chacun à faire l'effort nécessaire.

Mme Paupe signale le manque de cohérence dans le dernier ramassage des encombrants à Epauvillers et Epiquez, en particulier quant aux types de déchets admis par le transporteur. Le Conseil veillera à mieux coordonner cette action avec notre mandataire.

Nanuska Varin signale que le verre de couleur particulière (bleu, rouge) doit être éliminé avec le verre vert, les compartiments réservés aux verres blanc et brun ne devant accueillir que ces couleurs, dans leur secteur respectif. Le Conseil communal examinera la meilleure manière d'informer à ce sujet.

7. Divers

Louis Buchwalder s'étonne de l'enlèvement d'une ancienne fontaine pour l'alimentation en eau du bétail, dans un pâturage à Saint-Ursanne. Maurice Altermath signale que cette opération s'est faite en coordination et collaboration avec l'exploitant du pâturage en question et que la fontaine a été déposée dans la cour du bâtiment communal de l'ancienne école, pour être conservée et mise en valeur. Une nouvelle fontaine sera posée prochainement dans le pâturage, à un autre emplacement, d'entente avec l'agriculteur

André Guédât s'inquiète du développement de plantes envahissantes dans de nombreux endroits. Jacques Vuillaume explique que la Commune est simplement informée des actions menées par l'Etat pour lutter contre la prolifération de ces végétaux et qu'elle n'intervient pas dans ce domaine.

Gérard Jeannerat indique à Francis Girardin que les glissières de sécurité en bois endommagées, sur la route d'accès à Rière-Vasou, à Saint-Ursanne, ont d'ores et déjà été constatées et que leur remplacement est à l'étude.

Gérard Jeannerat signale à Patrick Bourquard que la réfection du chemin de Monnat, à Seleute, figure à l'ordre du jour de la séance des travaux publics programmée le 27 septembre 2011.

Louis Buchwalder signale un problème avec l'enlèvement d'un arbre fruitier sur une parcelle agricole. Nous l'invitons à contacter le responsable du dicastère concerné pour lui soumettre ce dossier.

A l'issue de l'Assemblée, les personnes présentes bénéficient d'un apéritif offert par le Centre visiteurs Mont-Terri, vivement remercié pour ce geste.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 21.50 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

D. Paupe

Ph. Burket